



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE

2016-2017

VIE INTERNATIONALE

ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX : EPREUVES OLYMPIQUES ISSF **5**

A.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES OLYMPIQUES	6
A.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE	7
A.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES	10
A.4. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU	13
A.5. PROCEDURE D'ACCES AUX COLLECTIFS PLATEAU	14
A.6. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU	15
A.7. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	16
A.8. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	16
A.9. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	17

ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX : EPREUVES MONDIALES ISSF **19**

B.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES MONDIALES	20
B.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIF EPREUVES MONDIALES	21
B.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS	22
B.4. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE	24
B.5. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE	25
B.6. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE	25

REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE : EPREUVES ISSF **27**

C.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF	28
C.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M	31
C.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU	34
C.4. CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS 10/25/50 M	35
C.6. CHAMPIONNAT D'EUROPE TOUTES DISCIPLINES	38
C.7. CHAMPIONNAT D'EUROPE ET DU MONDE PLATEAU	41
C.7. CIBLE MOBILE 50 M	43
C.8. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES	45

ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX ET REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE : EPREUVES MONDIALES NON ISSF **49**

D.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX	50
D.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH	51
D.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD	53
D.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE	54
D.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE	55
D.6. EPREUVE DE SELECTION	55
D.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2017	55
D.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION	55
D.9. MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE	57
D.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE	60
D.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2017	62

TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES **63**

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE	64
PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE	68

CHARTRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU **76**

PRÉSENTATION	77
MÉDIAS SOCIAUX	81



**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
EPREUVES OLYMPIQUES ISSF**

A.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES OLYMPIQUES

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

- la priorité des moyens est consacrée aux collectifs olympiques,
- les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau et signer avec la fédération une convention individuelle,
- de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de sa filière de haut niveau, et notamment de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et l'accès direct à des actions évaluatives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

Les Collectifs sont gérés dans les épreuves suivantes :

- *Carabine et Pistolet à 10 M*
- *Carabine et Pistolet à 50 M*
- *Pistolet à 25 M*
- *Skeet Olympique, Fosse Olympique et Double Trap*

A.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE

La Direction Technique Nationale met en place un Classement National pour les épreuves olympiques ISSF Cible afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale. Les principaux moyens permettant l'accès aux collectifs nationaux sont :

- le classement national
- athlètes proposés par l'encadrement sous la responsabilité de la DTN
- le niveau de performance et les résultats réalisés

Le classement national fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année. Un classement sera effectué pour chacune des 4 catégories ouvertes à condition d'avoir 3 résultats enregistrés.

Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Le classement national sera mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer tout au long de la saison.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour cette saison par exemple) et servent de référence pour la constitution des collectifs nationaux.

Compétitions retenues dans le classement des épreuves

- Etapes des circuits nationaux ISSF Cible
- Championnats régionaux des tireurs participants au Championnat de France (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Evaluations Nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées
- Compétitions internationales inscrites au calendrier international de la FFTir

La liste des compétitions est disponible sur le site de la FFTir.

QUOTA DE PLACES ACCESSIBLES AU 30 SEPTEMBRE 2016

EPREUVES OLYMPIQUES CIBLE			
EPREUVES	QUOTA DE PLACES	CRITERE	
PISTOLET	SENIORS/DAMES		
	10 M Dames	6	Les collectifs sont constitués le 30 septembre 2016 sur la base du classement national, des résultats réalisés et le choix de l'encadrement
	25 M Dames	6	
	10 M Seniors	5	
	Vitesse 25 M Seniors	6	
	50 M Seniors	6	
	JUNIORS		
	10 M JF	7	Les collectifs sont constitués le 30 septembre 2016 sur la base du classement national, des résultats réalisés et le choix de l'encadrement
	25 M JF	6	
	10 M JG	5	
	Vitesse 25 M JG	6	
50 M JG	4		
CARABINE	SENIORS/DAMES		
	10 M Dames	3	Les collectifs sont constitués le 30 septembre 2016 sur la base du classement national, des résultats réalisés et le choix de l'encadrement
	50 M 3x20 Dames	4	
	10 M Seniors	5	
	50 M 3x40 Seniors	8	
	50 M 60 BC Seniors	5	
	JUNIORS		
	10 M JF	6	Les collectifs sont constitués le 30 septembre 2016 sur la base du classement national, des résultats réalisés et le choix de l'encadrement
	50 M 3x20 JF	5	
	10 M JG	1	
	50 M 3x40 JG	1	
50 M 60 BC JG	1		
ENCADREMENT ET DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	<i>Sous la responsabilité de la DTN, l'encadrement peut proposer de constituer les collectifs nationaux sans tenir compte de l'ordre du classement national (choix et proposition des entraîneurs, détection par le responsable PES/PER)</i>		

REGLES SPECIFIQUES EPREUVES CIBLE

- L'appartenance à un collectif est strictement limitée à une seule épreuve sauf si le tireur répond aux conditions d'admission d'une deuxième, voire une troisième épreuve.
- Un tireur est susceptible d'intégrer le collectif en cours de saison sportive si son niveau de performance le justifie et s'il démontre une réelle adhésion au programme d'entraînement et de compétition du collectif.
- Pour prétendre à une inscription sur un collectif, la participation à 4 compétitions minimum du calendrier national sera exigée dont un championnat de France.

Durée d'inscription sur un collectif : 1 an

Juniors 3^e année

L'intégration des juniors 3^e année dans un collectif senior/dame est uniquement reliée à un niveau de performance et des résultats significatifs

LES GROUPES RELEVE

Définition

Ce groupe correspond au secteur relève de la DTN, il est composé de tireurs d'un niveau compétitif reconnu (performance liée à une compétition officielle).

Objectif

Permettre au sportif concerné de le soutenir dans son parcours, de l'aider à obtenir les meilleurs résultats possibles en compétition internationale à moyen et long terme.

Conditions d'entrée

La sélection des membres au sein du groupe relève est réalisée par le DTN, après avis du Directeur des équipes de France et des entraîneurs concernés. Le choix se fait essentiellement à partir du potentiel de chaque tireur et des engagements en temps de chacun.

Les entraîneurs proposent une organisation pour accompagner les tireurs du groupe relève tout au long de la saison sportive. Toutefois, la composition du collectif peut évoluer en cours d'année. La Direction Technique et l'encadrement se réservent le droit de maintenir, de sortir ou bien d'intégrer un tireur si les impératifs d'efficacité et de production ne sont pas constatés.

Si l'accompagnement proposé est utile pour performer, il ne saurait se substituer à la volonté et à l'engagement des sportifs.

GROUPE RELEVÉ - PLATEAU
Skeet Olympique - 23 ans
AYASSAMY Julien Mathieu BOISSERIE Cassandra CHAURAY Dylan ROZIER Dylan
Entraîneur : Anthony SZEWC

A.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES

La liste des collectifs nationaux de préparation haut niveau 2016/2017 est connue.

Carabine/Pistolet

Le classement national 2015/2016, le choix des entraîneurs ainsi que le niveau de performance sont les outils d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs de préparation dans les disciplines pistolet (37 tireurs) et carabine (23 tireurs).

COLLECTIF CARABINE JUNIORS		
EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Garçons	50 M Garçons 3x40	50 M Garçons 60 BC
CHASSAT Emilien	BOURDEILLETAS Yoni CHASSAT Emilien ZAWADKA Florian	BOURDEILLETAS Yoni CHASSAT Emilien
10 M Filles	50 M Filles 3x20	
BORDET Jade EVENOT Noëllie GASSER Anne GOMEZ Judith NIEWADA Inès PIN Constance	GOMEZ Judith NIEWADA Inès PIN Constance	
Entraîneurs : Sylvie RAYBAUT et Pascal BESSY		

COLLECTIF CARABINE SENIORS-DAMES

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Seniors

BAUDOIN Brian
MONNIER Jérémy
PIASECKI Pierre Edmond
RAYNAUD Alexis
SAUVEPLANE Valérian

50 M Seniors 3x40

BAUDOIN Brian
D'HALLUIN Mickael
GERMOND Etienne
GRAFF Cyril
MONNIER Jérémy
MORENO FLORES Rémi
RAYNAUD Alexis
SAUVEPLANE Valérian

50 M Seniors 60 BC

GRAFF Cyril
MONNIER Jérémy
MORENO FLORES Rémi
RAYNAUD Alexis
SAUVEPLANE Valérian

10 M Dames

FAYOLLE Marie
MATTE Romane
OLRY Jennifer

50 M Dames 3x20

BRIZE Laurence
FAYOLLE Marie
HUARD Samira
OLRY Jennifer

Directeur carabine : Nicolas SCHIANCHI

Entraîneurs : Eric VILLER, Pierre Jean MILLIERE, Sarah ROBERT

Des juniors ayant réalisé en 2016 des performances de niveau mondial pourraient être ponctuellement intégrés dans les collectifs senior/dame

COLLECTIF PISTOLET JUNIORS

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Garçons

BEAUVAIS Aymeric
DORTOMB Edouard
GREFFIER Clément
THIEL Nicolas
PICAT RE Tristan

Vitesse 25 M Garçons

CUSSIGH Laurent
GREFFIER Clément
JURET Léo
PICAT-RE Tristan
SCIRE Guillaume
THIEL Nicolas

50 M Garçons

DORTOMB Edouard
FAVIER Rémi
THIEL Nicolas
EXBRAYAT Paul Emile

10 M Filles

BLANC Aline
LAMOLLE Mathilde
MALLET Laurie
MERLET Clara
MICHEL Elise
NICOLAS Kateline
POLO Sophie

25 M Filles

BLANC Aline
LAMOLLE Mathilde
MALLET Laurie
MERLET Clara
NICOLAS Kateline
POLO Sophie

Entraîneur : Elodie COTTIN

Entraîneurs adjoints : Patrick BIEBUYCK, Laurent SASSO

COLLECTIF PISTOLET SENIORS-DAMES

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Seniors

ADAMUS Antoine
FOUQUET Florian
LODIEL Anthony
PAIROUX Gauderic
PERIE Mathieu

Vitesse 25 M Seniors

ARTAUD Boris
BESSAGUET Clément
DAUMAL Fabrice
QUIQUAMPOIX Jean
KIEFER Franck
SAUVAGE Thibaut

50 M Seniors

ADAMUS Antoine
FOUQUET Florian
LODIEL Anthony
LORAIN David
PAIROUX Gauderic
PERIE Mathieu

10 M Dames

BATIER Fanny
GOBERVILLE Céline
GOBERVILLE Sandrine
LAMOLLE Mathilde
PARDON Karine
TIRODE Stéphanie

25 M Dames

DAVID Clémentine
GOBERVILLE Céline
GOBERVILLE Sandrine
GUILIANO Cyrielle
LAMOLLE Mathilde
TIRODE Stéphanie

Directeur pistolet : Hervé CARRATU

Entraîneurs : Laurent SASSO, Eric EGRETAUD, Walter LAPEYRE

Des juniors ayant réalisé en 2016 des performances de niveau mondial pourraient être ponctuellement intégrés dans les collectifs senior/dame

A.4. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU

EPREUVES OLYMPIQUES - PLATEAU

QUOTAS DE PLACES AU 30 SEPTEMBRE 2016

FOSSE OLYMPIQUE	Seniors	6	CRITERES D'ACCES Le collectif national est constitué sur la base du classement national, du choix de l'encadrement et d'un niveau de performance (résultats réalisés)
	Dames	4	
SKEET OLYMPIQUE	Seniors	5	CRITERES D'ACCES Le collectif national est constitué sur la base du classement national, du choix de l'encadrement et d'un niveau de performance (résultats réalisés)
	Dames	2	

Modifications des règles d'accès aux collectifs plateau

Suite à la suppression des groupes A et B, l'encadrement peut proposer, sous le contrôle de la DTN, de constituer les collectifs nationaux selon le niveau de performance et des résultats

DOUBLE TRAP	Seniors	<i>Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats nationaux de la saison 2016/2017</i>
--------------------	---------	--

COLLECTIF JEUNES

FOSSE OLYMPIQUE	Juniors Garçons/ Filles	6	CRITERES D'ACCES Le collectif national est constitué sur la base du classement national, du choix de l'encadrement et d'un niveau de performance (résultats réalisés)
SKEET OLYMPIQUE	Juniors Garçons/ Filles	9	
DOUBLE TRAP	Juniors Garçons	<i>Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats nationaux de la saison 2016/2017</i>	

A.5. PROCEDURE D'ACCES AUX COLLECTIFS PLATEAU

Cette procédure est soumise à des étapes et aux règles suivantes :

1^{ère} Phase

La participation à l'épreuve de sélection nationale est la première condition pour l'accession aux collectifs nationaux de préparation.

Lieux : Cernay (FO, SO et DT)

Date : 25 au 28 mai 2017

Programme : 1 match + Finale FO/DT/SO

Catégories : senior, dame, junior garçon et junior fille

Participation :

- Epreuve ouverte à tous les tireurs sans critères d'accès,
- Tireurs des collectifs nationaux
- Tireurs des collectifs Jeunes

2^e Phase

A l'issue du classement de la sélection nationale,

SENIORS/DAMES

Les deux premiers seniors et la première dame du classement SO/FO (après finale) intégreront le collectif national l'année suivante.

Le cas échéant et suivant les contraintes du calendrier, ils pourront participer à une compétition internationale en 2017

A l'issue du classement de la sélection nationale,

JUNIORS

Le premier junior garçon et la première junior fille du classement SO/FO (après finale) intégreront le collectif national l'année suivante.

Le cas échéant et suivant les contraintes du calendrier, ils pourront participer à une compétition internationale en 2017

A.6. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU

Le classement national 2015/2016, le choix des entraîneurs ainsi que le niveau de performance sont les outils d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs de préparation dans les disciplines plateau (32 tireurs).

COLLECTIF PLATEAU - FOSSE OLYMPIQUE	
	SENIORS/DAMES
	FO Seniors FO Dames
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> BOIVIN Hervé DESERT Antonin GAILLARD Kévin GUERRERO Sébastien OBLET Dorian TACHIN Vincent </div> <div style="width: 45%;"> CORMENIER Carole COUZY Mélanie SAUZET Marina REAU Delphine </div> </div>
JEUNES	JUNIORS
	FO Garçons FO Filles
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> BALTRONS Stevan BOURGUE Clément DENIS Théo MARTIN Guillaume PICAUD Jason </div> <div style="width: 45%;"> JULIEN Morgane </div> </div>
Entraîneurs : Stéphane CLAMENS (Senior/Dame) Marc MENNESSIER (Junior)	

COLLECTIF PLATEAU - SKEET OLYMPIQUE	
	SENIORS/DAMES
	SO Seniors SO Dames
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> DELAUNAY Eric MAINE Gaël PETIT Emmanuel POUMAILLOU Edouard TERRAS Anthony </div> <div style="width: 45%;"> ANASTASSIOU Lucie LEJEUNE Marine </div> </div>
JEUNES	JUNIORS
	SO Garçons SO Filles
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> BILLOT Maxence BONJEAN Arnaud BRANCHU Gaëtan GRANDIN Guilian LAUMAILLE Guillaume LEJEUNE Nicolas RAYNAUD Matthieu VILLA Alban </div> <div style="width: 45%;"> BATTAULT Noémie </div> </div>
Entraîneurs : Bruno ROSSETTI (Senior/Dame) Anthony SZEWC (Junior)	

A.7. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE et PLATEAU

SORTIE DES COLLECTIFS	Seniors	Dames	Jun Garçons	Jun Filles
<i>Si non réalisation des critères d'entrée Cible et Plateau</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si problème de conduite (comportement)</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
<i>Si absence de travail ou de participation aux stages</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si refus de participation à une compétition sans motif valable</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat

A.8. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

ATTRIBUTION COLLECTIFS	Seniors	Dames	Jun Garçons	Jun Filles
MUNITIONS ENTRAINEMENT ET MATCH	OUI	OUI	OUI	OUI
AIDE PERSONNALISEE (liste Haut Niveau)	OUI	OUI	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier
STAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
CHAMPIONNATS DE REFERENCE	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection
COUPES DU MONDE CIBLE et PLATEAU	Evaluations Nationales ou choix encadrement et la DTN	Evaluations Nationales ou choix encadrement et la DTN	En fonction du potentiel	En fonction du potentiel
AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES *	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN
CONVENTION INDIVIDUELLE	OUI	OUI	NON	NON
TENUE SPORTIVE	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence

* Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,...

Ce choix est proposé au directeur technique national ou à son représentant qui prend la décision finale.

A.9. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

Des quantités de munitions seront attribuées par les entraîneurs responsables à chaque tireur appartenant à un collectif en fonction des séances d'entraînement, du programme de préparation et des objectifs prioritaires de chaque sportif.

Munitions attribuées :

- Cartouches et/ou plombs en qualité match et entraînement
- Cartouches plateau en qualité match et entraînement

Cas particulier du plateau :

Pour des raisons de commodités de gestion (stockage, poids, volume) et de situations très différentes des sportifs des collectifs, la gestion des munitions et plateaux est entièrement à la charge de chaque sportif de haut niveau.

Sur demande du sportif et sous couvert de l'entraîneur, une dotation particulière d'aides personnalisées sera versée au sportif et mentionnée sur la convention individuelle de haut niveau.



**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
EPREUVES MONDIALES ISSF**

B.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES MONDIALES

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

- les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau,
- de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation avec la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

Les Collectifs sont gérés dans les épreuves suivantes :

- *Pistolet à 25 M*
- *Carabine à 50 M*
- *Carabine à 300 M*
- *Cible mobile 30+30 et 20+20 à 10 M et à 50 M*

Particularités des Epreuves Mondiales :

Les épreuves non olympiques ne sont pas prioritaires. Dans certains cas, la notion de collectif sera très réduite.

B.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIF EPREUVES MONDIALES

EPREUVES MONDIALES			
EPREUVES		QUOTA DE PLACES	CRITERES
SENIOR/DAME/JUNIOR GARCON/JUNIOR FILLE			
PISTOLET 25 M	25 M Percussion Centrale	4	Les Collectifs sont constitués le 30 septembre 2016 sur la base du classement national, du choix de l'encadrement et du niveau de performance (résultats réalisés)
	25 M Standard	6	
	25 M Juniors G	2	
	25 M Standard Juniors G	2	
CARABINE 50 M	60 BC Dames	4	
	60 BC Juniors Filles	4	
ENCADREMENT ET DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	<i>Sous la responsabilité de la DTN, l'encadrement peut proposer de constituer les collectifs nationaux sans tenir compte de l'ordre du classement national (choix et proposition des entraîneurs, détection par le responsable PES/PER)</i>		

REGLES SPECIFIQUES

- L'appartenance à un collectif est strictement limitée à une seule épreuve sauf si le tireur répond aux conditions d'admission d'une deuxième épreuve.
- Un tireur est susceptible d'intégrer le collectif en cours de saison sportive si son niveau de performance le justifie et s'il démontre une réelle adhésion au programme d'entraînement et de compétition du collectif.
- Pour prétendre à une inscription sur un collectif, la participation à 4 compétitions minimum du calendrier national sera exigée dont un championnat de France.

Juniors 3^e année

L'intégration des juniors 3^e année dans un collectif senior/dame est uniquement reliée à un niveau de performance et des résultats significatifs

B.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS

Carabine/Pistolet épreuves mondiales

Le classement national 2015/2016, le choix des entraîneurs ainsi que le niveau de performance sont les outils d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs de préparation dans les disciplines pistolet (10 tireurs) et carabine (8 tireurs).

EPREUVES MONDIALES ISSF	
COLLECTIF CARABINE JUNIORS FILLES/DAMES	
50 M Juniors Filles 60 BC	50 M Dames 60 BC
GASSER Anne MILLIERE Julie NIEWADA Inès STORAI Lisandra	BRIZE Laurence FAYOLLE Marie HUARD Samira OLRY Jennifer
COLLECTIF PISTOLET JUNIORS GARÇONS	
25 M Standard	Pistolet 25 M
DORTOMB Edouard THIEL Nicolas	GREFFIER Clément THIEL Nicolas
COLLECTIF PISTOLET SENIORS	
25 M Standard	25 M Percussion Centrale
ARTAUD Boris BESSAGUET Clément DAUMAL Fabrice FOUQUET Florian KIEFER Franck THOORIS Rémi	ARTAUD Boris DAUMAL Fabrice FOUQUET Florian FRIDRICI Yann

Le résultat des épreuves de l'Europa Cup 2016 carabine 300 M est l'outil d'évaluation que la Direction Technique a utilisé pour constituer les collectifs de préparation seniors et dames (10 tireurs).

EPREUVES MONDIALES		
EPREUVES	Quota de places	Critères
SENIORS/DAMES		
CARABINE 300 M	3x40 Seniors	Accès au collectif à tous les tireurs qualifiés à la finale de l'Europa Cup (20 premiers du classement Européen par épreuve et catégorie)
	3x20 Seniors	
	60 BC Seniors	
	3x20 Dames	
	60 BC Dames	
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve et catégorie (choix et proposition des entraîneurs)	

EPREUVES MONDIALES ISSF	
COLLECTIF CARABINE 300 M	
Seniors	Dames
CHASSAT Emilien D'HALLUIN Michael GRAFF Cyril MORENO FLORES Rémi SAUVEPLANE Valerian	GOBERVILLE Marion GOBERVILLE Olivia HOULMONT Catherine MILLIERE Julie STORAI Lisandra

Le tableau de référence internationale 2015/2016 est l'outil d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les collectifs de préparation dans les épreuves cible mobile 10 M junior fille, junior garçon, dame et senior (5 tireurs).

EPREUVES MONDIALES ISSF					
CIBLE MOBILE 30 + 30 et 20 + 20					
ENTREE COLLECTIFS	Lieu de réalisation	SENIORS	DAMES	JUNIORS GARÇONS	JUNIORS FILLES
CLASSEMENT RÉALISÉ EN INTERNATIONAL	Compétitions Internationales	10 Premiers des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	8 Premières des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	8 Premiers des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	6 Premières des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées
PERFORMANCE INTERNATIONALE Point Moyen du Tableau de référence international	Compétitions Internationales	Point Moyen du 10ème des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	Point Moyen du 8ème des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	Point Moyen du 8ème des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	Point moyen du 6ème des CDE, CDM
PERFORMANCE NATIONALE RÉALISÉE AUX CF Point Moyen du Tableau de référence international	Championnat de France	Point moyen du 8ème des CDE, CDM	Point moyen du 6ème des CDE, CDM	Point moyen du 6ème des CDE, CDM	Point moyen du 4ème des CDE, CDM

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES

CIBLE MOBILE 30+30 et 20+20

	1 ^{er}	4e	6e	8e	10e
Seniors 10 M	581	575	573	572	570
Seniors 10 M Mixte	387	383	380	378	376
Seniors 50 M	590	587	586	584	582
Seniors 50 M Mixte	396	390	389	388	387
Dames 10 M	381	372	362	362	354
Dames 10 Mixte	383	370	363	363	361
Juniors Garçons 10 M	572	558	550	544	536
Juniors Garçons 10 M Mixte	380	368	363	360	359
Juniors Garçons 50 M	585	574	571	566	563
Juniors Garçons 50 M Mixte	389	378	376	374	371
Juniors Filles 10 M	374	357	349	344	334
Juniors Filles 10 M Mixte	369	352	347	342	334

EPREUVES MONDIALES ISSF

COLLECTIF CIBLE MOBILE

10 M Dames	10 M Seniors	50 M Seniors
LOUIS Florence MALCOIFFE Lili	GERMAIN Benoît	GERMAIN Benoît
10 M Juniors Filles	10 M Juniors Garçons	50 M Juniors Garçons
	LEBRUN Fabien TRANCHANT Nicolas	LEBRUN Fabien TRANCHANT Nicolas

B.4. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE

SORTIE DES COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
<i>Si non réalisation des critères d'entrée</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si problème de conduite (comportement)</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
<i>Si absence de travail ou de participation aux stages</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si refus de participation à une compétition sans motif valable</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat

B.5. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE

ATTRIBUTION COLLECTIFS	Seniors	Dames	Jun. Garçons	Jun. Filles
MUNITIONS ENTRAINEMENT ET MATCH	OUI	OUI	OUI	OUI
AIDE PERSONNALISEE (liste Haut Niveau)	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier
STAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
COMPETITIONS INTERNATIONALES *	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN
CHAMPIONNATS DE REFERENCE	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection
TENUE SPORTIVE	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence

* Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,...

Ce choix est proposé au directeur technique national ou à son représentant qui prend la décision finale.

B.6. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE

Des quantités de munitions seront attribuées par les entraîneurs responsables à tous les tireurs appartenant à un collectif en fonction des séances d'entraînement, du programme de préparation et des objectifs prioritaires de chaque sportif.

Munitions attribuées :

Cartouches et plombs en qualité match et entraînement



REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF

PREAMBULE

Compte tenu de la progression continue du niveau international, il est impératif que l'investissement personnel des tireurs soit encore amélioré par la qualité de leur préparation sur leurs entraînements quotidiens. Il est nécessaire d'introduire pour cette année une ouverture pour plus de concurrence et d'émulation dans chacun des collectifs. Ce travail nous permettra d'améliorer encore l'individualisation du travail avec le groupe d'athlètes ciblés et de mieux nous concentrer sur la réalité des épreuves qui nous attendent, individuellement et collectivement.

Notre conception de l'entraînement est validée par l'expérience et les résultats obtenus par les équipes de France lors des compétitions internationales de référence depuis de nombreuses années. Les compétences et l'expérience de notre encadrement ne sont pas contestables et constituent également une des forces du tir Français.

La saison 2016/2017 doit être abordée par chacun d'entre nous avec humilité pour une remise en question nécessaire, avec ambition, celle de gagner, mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel et que le résultat soit le fruit d'une dynamique collective partagée.

C.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF

Mode de sélection aux compétitions internationales

La direction technique propose d'exposer les modalités des systèmes de sélection. Il convient en effet :

- de rappeler les objectifs de la saison sportive 2016/2017
- de mieux définir les termes afférents aux sélections et de proposer de nouvelles modalités
- de préparation et de sélection pour les sportifs amenés à représenter la France dans les compétitions de référence ;
- de préciser les principes de sélection ;
- de définir le rôle de l'encadrement national.

Objectifs

- Championnat du monde plateau - Moscou
- Championnat d'Europe toutes disciplines - Bakou
- Championnat d'Europe 10 m - Maribor
- Championnat du monde Juniors - Suhl
- Coupes du monde seniors, dames et juniors

Ces échéances constituent les objectifs prioritaires de l'année 2017 pour la FFTir. Afin de présenter des sportifs capables d'atteindre les podiums, il faut organiser une préparation rigoureuse ainsi que des principes de sélections individuels et collectifs indiscutables.

Les termes relatifs à la sélection

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

Mode de sélection : C'est un ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des tireurs, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve de référence.

Epreuve de sélection : C'est une situation de référence permettant d'évaluer, à partir de la mesure et de l'observation des entraîneurs référents, les qualités des tireurs.

Comité de sélection : Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats internationaux (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il arrête la sélection (et la présente à la CNSHN dans le cas des Jeux Olympiques). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant ;
- Le directeur technique national ou son représentant ;
- Le directeur des équipes de France ;
- Le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

Les termes relatifs au haut niveau

Collectif national : Appellation d'un groupe ciblé de travail ayant pour objectif d'élever son niveau en vue d'intégrer les équipes de France de référence pour accéder aux podiums en championnat international. La composition de ce groupe est établie chaque année par la direction technique sur la base du classement national et proposition des entraîneurs nationaux (niveau de performance), des entraîneurs de pôle ou des cadres techniques référents.

Equipe de France : Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la fédération internationale.

Sélection nationale: Appellation d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif ponctuel.

Championnat international : Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décerné un titre (championnat du Monde et d'Europe).

Compétition internationale : Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix Européens, Coupes du Monde Juniors). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des tireurs dans l'optique des championnats internationaux.

Modalités et principes de sélection

Durant chaque olympiade, il s'agira de renforcer la préparation sportive pour augmenter le niveau de performance des Français par rapport au niveau international. Pour cela la direction technique dissocie, autant que faire ce peut, les modalités de préparation des épreuves de sélection.

Chaque championnat de référence (Jeux Olympiques, Championnat du monde ou d'Europe, Jeux Méditerranéens, Jeux Européens,) renvoie à un mode de sélection particulier. Toute sélection ne sera validée qu'après la signature de la CIHN. Le tireur s'engage alors à :

- respecter les règles de fonctionnement et d'organisation de l'équipe de France ;
- se mettre à l'entière disposition de l'équipe de France dans le cadre de sa préparation terminale ;
- suivre et respecter les consignes des entraîneurs ;
- avoir un esprit et un discours positifs envers l'institution fédérale et ses représentants afin de contribuer à la réussite de l'équipe de France.

Une sélection en équipe de France ne donne pas de prérogative particulière relative à l'accès à un collectif national.

Le rôle des entraîneurs nationaux, de pôle et cadres référents

Le rôle des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres référents est centré sur leurs missions d'entraînement et de coaching. L'entraîneur doit mobiliser toute son énergie et ses compétences pour faire réussir les tireurs relevant de sa responsabilité. Il est aussi une force de proposition et participe à ce titre au comité de sélection.

Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,... Ce choix est proposé au directeur technique ou à son représentant qui prend la décision finale.

Les principes de sélection

Concept général

La nécessité de résultat dans les compétitions et championnats internationaux représente un enjeu considérable pour le développement de notre discipline. Mais la réussite nécessite, entre autre, l'expérience positive de la compétition internationale. Le choix d'une sélection réservée est issu d'une politique de formation au haut niveau, dont le PES est le principal outil. Il est indispensable pour optimiser la formation de l'élite et ainsi contribuer à sa réussite, de lui apporter l'expérience de la compétition internationale de haut niveau.

Réserver la sélection aux tireurs des collectifs contribue au développement de cette expérience compétitive internationale. Cette approche permet de proposer une formation sportive complète à des tireurs à fort potentiel, appartenant à un pôle ou à un collectif national, vraisemblablement pour plusieurs saisons.

La démarche

Seuls les tireurs relevant des collectifs nationaux peuvent prétendre à une sélection dans les disciplines faisant l'objet de ce dispositif. Les étapes de sélection sont conçues pour faciliter la préparation sportive des tireurs. Les étapes compétitives de préparation sont gérées en interne, notamment en ce qui concerne la participation aux compétitions internationales de préparation.

Sur proposition des entraîneurs nationaux le directeur technique national peut inviter des tireurs externes aux collectifs à participer aux épreuves évaluatives.

C.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M

Pistolet/Carabine/Cible Mobile
MARIBOR (Slovénie) - 06 au 12 mars 2017

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ÉVALUATIVE

EVALUATIONS NATIONALES 10 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les évaluations nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs de préparation nationaux.

Organisée en décembre, cette étape d'évaluation est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 14 au 17 décembre 2016
Cible Mobile - 9 au 11 décembre 2016

Lieux : Pistolet/Carabine – Arques
Cible Mobile - INSEP

Programme : 3 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine - 4 matchs en cible mobile

Catégorie: S1-D1-CF/JF-CG/JG Carabine/Pistolet

La mise à jour des catégories d'âge est réalisée avant d'établir les listes des tireurs invités. Les juniors garçons et filles 3^e année seront donc insérés dans les classements Seniors et Dames.

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national des épreuves 10 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 30 septembre 2016).
- Un groupe de tireurs de la filière Cadets sera invité à participer à l'épreuve de l'évaluation nationale. Les résultats réalisés seront pris en compte dans le cadre d'une éventuelle sélection en équipe de France Junior.

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 3 matchs

Modalités de prise en charge : Un forfait de 150 € sera attribué aux tireurs membres des collectifs 10 mètres seniors, dames et juniors.

REGLEMENT DES EPREUVES DE L'EVALUATION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 10 mètres.

JUNIORS GARCONS/FILLES – SENIORS/DAMES **Carabine/Pistolet/Cible Mobile**

À l'issue de l'évaluation nationale organisée à Arques (pistolet/carabine)
À l'issue de l'évaluation nationale organisée à l'INSEP (cible mobile)

Ces évaluations nationales ne sont pas un critère exclusif de sélection mais un outil supplémentaire d'analyse du niveau de la filière dans chaque discipline à la disposition des entraîneurs nationaux.

A la suite de ces évaluations les entraîneurs nationaux proposeront dans chaque discipline une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

Règle spécifique

Pour composer les équipes de France seniors et dames au championnat d'Europe 10 m, le comité de sélection peut retenir un ou plusieurs juniors en cas de performance ou de moyenne supérieures à celles des seniors et dames

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe 10 M

la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 31 décembre 2016

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES SELECTIONNES

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
05-18/01/17	Préparation technique Pistolet 10 M S/D 10 M	Bordeaux	Collectif et sélectionnés Europe 18 tireurs
09-13/01/17	Préparation technique Carabine 10 M S/D	Dortmund	Collectif et Sélectionnés Europe 12 tireurs
09-14/01/17	Préparation technique Carabine 10 M JG/JF	Beaulieu	Collectif et Sélectionnés Europe 11 tireurs
13-15/01/17	Préparation technique Pistolet 10 M JG/JF	Bordeaux	Collectif et Sélectionnés Europe 8 tireurs
01-05/03/17	Préparation spécifique championnat d'Europe Carabine 10 M S/D/JG/JF	Insep Paris	Sélectionnés Europe 12 tireurs
01-03/03/17	Préparation spécifique championnat d'Europe Pistolet 10 M S/D/JG/JF	Bordeaux	Sélectionnés Europe 12 tireurs

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
12-15/01/17	Compétition Internationale Cible Mobile et Pistolet 10 M S/D/JG	Pilsen (CZE)	Collectif et Sélectionnés Europe 11 tireurs
19-22/01/17	Compétition Internationale Pistolet 10 M JG/JF	Innsbruck (AUT)	Collectif et Sélectionnés Europe 6 tireurs
25-29/01/17	Compétition Internationale Carabine/Pistolet 10 M JG/JF/S/D	Munich (GER)	Sélectionnés Europe 24 tireurs
15-18/02/17	Grand Prix de France Pistolet/Carabine 10 M	Fleury les Aubrais	Sélectionnés Europe 24 tireurs

C.3. COUPES DU MONDE CIBLE et PLATEAU

Seniors/Dames

NEW DELHI (Inde) - 22 février au 4 mars 2017

LARNACA (Chypre) – 28 avril au 08 mai 2017

MUNICH (Allemagne) - 17 au 24 mai 2017

GABALA (Azerbaïdjan) - 05 au 13 juin 2017

Juniors

PORPETTO (Italie) 15 au 20 août 2017

REGLEMENT DE SELECTION SENIORS/DAMES/JUNIORS

Epreuves 10/25/50 M et plateau

La participation sera prioritairement réservée aux membres des collectifs 2017, le cas échéant, aux tireurs du groupe relève en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- les équipes de France qui participeront aux épreuves seront constituées à partir des collectifs 2016/2017
- évaluations opérées sur les actions de stages
- évaluations nationales 10/25/50 M
- résultats obtenus lors des différentes compétitions internationales de la saison sportive en cours
- le classement national en cours
- facultés des sportifs à produire des performances
- analyse des potentiels individuels par les entraîneurs nationaux
- le résultat des sélections nationales (plateau)

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

En cas de performance de niveau mondial, les juniors pourront participer aux coupes du monde seniors et dames

C.4. CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS 10/25/50 M

SUHL (Allemagne) - 22 au 30 juin 2017

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ÉVALUATIVE

EVALUATIONS NATIONALES 10/25/50 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les évaluations nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs de préparation nationaux.

Organisée en avril, cette étape d'évaluation est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 25 au 30 avril 2017

Lieux : Pistolet/Carabine - Moulins

Programme : 3 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine

Catégorie: CF/JF-CG/JG Carabine/Pistolet

La mise à jour des catégories d'âge est réalisée avant d'établir les listes des tireurs invités. Les juniors garçons et filles 3^e année seront donc insérés dans les classements Seniors et Dames.

Critères d'accès :

- Les 15 premiers juniors G/F du classement national des épreuves 10,25 et 50 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 28 février 2017).

- Un groupe de tireurs de la filière Cadets sera invité à participer à l'épreuve de l'évaluation nationale. Les résultats réalisés seront pris en compte dans le cadre d'une éventuelle sélection en équipe de France Junior.

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 3 matchs

REGLEMENT DES EPREUVES DE L'EVALUATION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat du monde juniors 10, 25 et 50 mètres.

JUNIORS GARCONS/FILLES Carabine/Pistolet

À l'issue de l'évaluation nationale organisée à Moulins (pistolet/carabine)

Ces évaluations nationales ne sont pas un critère exclusif de sélection mais un outil supplémentaire d'analyse du niveau de la filière dans chaque discipline à la disposition des entraîneurs nationaux.

A la suite de ces évaluations les entraîneurs nationaux proposeront dans chaque discipline une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

Règles spécifiques

- PISTOLET : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 9 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 2 épreuves mondiales.
- CARABINE : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 8 tireurs garçons et filles engagés sur 4 épreuves olympiques et 1 épreuve mondiale.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat du monde juniors 10, 25 et 50 M
la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 20 mai 2017

PROGRAMME DE PREPARATION DES SELECTIONNES

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
01-04/04/17	Préparation technique Pistolet 25/50 M JG/JF	Marseille	Collectif 15 tireurs
10-15/04/17	Préparation technique Carabine 50 M JG/JF	Beaulieu	Collectif 11 tireurs
14-16/04/17	Préparation technique Pistolet Vitesse JG	Marseille	Collectif 6 tireurs
12-14/05/17	Préparation technique Pistolet Vitesse JG	Marseille	Collectif et sélectionnés monde 6 tireurs
12-15/06/17	Préparation technique Pistolet 25/50 M JG/JF	Libourne	Collectif et sélectionnés monde 9 tireurs
12-15/06/17	Préparation spécifique Carabine 50 M JG/JF	Volmerange	Sélectionnés Europe 8 tireurs

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
29/03-02/04/17	Compétition Internationale Carabine JG/JF	Dortmund	Collectif 11 tireurs
08-14/05/17	Compétition Internationale Juniors Carabine/Pistolet JG/JF	Hanovre	Collectif 22 tireurs
24-28/05/17	Compétition Internationale Hopes Juniors Carabine/Pistolet	Pilsen	Sélectionnés Europe 18 tireurs

C.6. CHAMPIONNAT D'EUROPE TOUTES DISCIPLINES

CHAMPIONNAT D'EUROPE Bakou (AZE) - 21 juillet au 04 août 2017

ORGANISATION DE L'EPREUVE EVALUATIVE

EVALUATIONS NATIONALES 10/25/50 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les évaluations nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs de préparation nationaux.

Organisée en avril, cette étape d'évaluation est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 25 au 30 avril 2017

Lieux : Pistolet/Carabine - Moulins

Programme : 3 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine

Catégorie: S1- D1- CF/JF - CG/JG Carabine/Pistolet

La mise à jour des catégories d'âge est réalisée avant d'établir les listes des tireurs invités. Les juniors garçons et filles 3^e année seront donc insérés dans les classements Seniors et Dames.

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national en juniors G/F des épreuves 10, 25 et 50 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 28 février 2017)
- Les 15 premiers du classement national en seniors et dames des épreuves 25 et 50 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 28 février 2017).
- Un groupe de tireurs de la filière Cadets sera invité à participer à l'épreuve de l'évaluation nationale. Les résultats réalisés seront pris en compte dans le cadre d'une éventuelle sélection en équipe de France Junior.

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 3 matchs

REGLEMENT DES EPREUVES DE L'EVALUATION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 25 et 50 mètres.

SENIORS, DAMES, JUNIORS GARCONS/FILLES **Carabine/Pistolet**

À l'issue de l'évaluation nationale organisée à Moulins (pistolet/carabine)

Ces évaluations nationales ne sont pas un critère exclusif de sélection mais un outil supplémentaire d'analyse du niveau de la filière dans chaque discipline à la disposition des entraîneurs nationaux.

Les entraîneurs nationaux proposeront dans chaque discipline une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection en utilisant les évaluations nationales mais aussi les références des actions de stages et de compétitions.

Règles spécifiques épreuves mondiales Juniors G/F

Composition des équipes de France : le comité de sélection choisira prioritairement les tireurs dans les épreuves olympiques pour doubler ou tripler sur les épreuves mondiales (carabine 60 BC junior fille, pistolet standard, pistolet 25 mètres).

- PISTOLET : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 9 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 2 épreuves mondiales.
- CARABINE : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 8 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 1 épreuve mondiale.

Règles spécifiques épreuves mondiales seniors/dames

Composition des équipes de France : le comité de sélection choisira prioritairement les tireurs dans les épreuves olympiques pour doubler ou tripler sur les épreuves mondiales (carabine 60 BC dames 50 M, pistolet standard, pistolet percussion centrale, les épreuves 300 M seniors et dames).

- PISTOLET : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 15 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 2 épreuves mondiales.
- CARABINE : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 18 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 6 épreuves mondiales.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur des équipes de France
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe toutes disciplines
la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 20 juin 2017

PROGRAMME DE PREPARATION DES SELECTIONNES

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
04-07/05/17	Préparation technique Pistolet 10 et 50 M Seniors	Fleury	Collectif et sélectionnés Europe
08-10/05/17	Préparation technique Pistolet 10 et 25 M Dames	Marseille	Collectif et sélectionnés Europe
12-14/05/17	Préparation technique Pistolet Vitesse JG	Marseille	Collectif et sélectionnés monde 6 tireurs
12-15/06/17	Préparation technique Pistolet 25/50 M JG/JF	Libourne	Collectif et sélectionnés monde 9 tireurs
12-15/06/17	Préparation technique Carabine 50 M JG/JF	Volmerange	Sélectionnés Europe 8 tireurs
20-23/06/17	Préparation technique Carabine 10 et 50 M Seniors/Dames	Millau	Sélectionnés Europe

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
29/03-02/04/17	Compétition Internationale Carabine JG/JF/S/D	Dortmund	Collectif 22 tireurs
08-14/05/17	Compétition Internationale Juniors Carabine/Pistolet JG/JF/S/D	Hanovre	Collectif et sélectionnés Europe 22 tireurs
24-28/05/17	Compétition Internationale Hopes Juniors Carabine/Pistolet	Pilsen	Sélectionnés Europe 17 tireurs

C.7. CHAMPIONNAT D'EUROPE ET DU MONDE PLATEAU

CHAMPIONNAT D'EUROPE
Bakou (AZE) - 21 juillet au 04 août 2017
CHAMPIONNAT DU MONDE
Moscou (RUS) - 30 août au 11 septembre 2017

REGLEMENT DE SELECTION

SENIORS/DAMES/JUNIORS **EPREUVES OLYMPIQUES FO et SO**

La procédure de sélection des équipes de France prendra en considération les éléments suivants :

Les tireurs sélectionnés au championnat d'Europe et du monde seront prioritairement issus des collectifs nationaux, le cas échéant, membres du groupe relève.

- évaluations opérées sur les actions de stages
- résultats obtenus lors des différentes compétitions internationales de la saison sportive en cours
- le classement national en cours
- facultés des sportifs à produire des performances
- analyse des potentiels individuels par les entraîneurs nationaux
- le résultat des sélections nationales (plateau)

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

L'analyse de ces éléments de sélection présentés par les entraîneurs nationaux permettra au comité de sélection de retenir les tireurs en capacité d'atteindre les objectifs lors du championnat d'Europe et du monde.

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe plateau

la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 20 juin 2017

Championnat du monde plateau

la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 25 juillet 2017

PROGRAMME DE PREPARATION DES SELECTIONNES

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
12-18/03/17	Préparation technique FO S/D	en attente	Collectif
13-15/03/17	Préparation technique SO S/D	Poussan	Collectif
18-20/04/17	Préparation technique SO S/D	Poussan	Collectif
15-21/08/17	Préparation spécifique FO	En attente	Sélectionnés monde 6 tireurs
24-27/08/17	Préparation spécifique SO S/D	Montecatini	Sélectionnés monde 6 tireurs

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
05-10/04/17	Compétition Internationale FO S/D	Bulgarie	Collectif
28/04-08/05/17	Coupe du monde SO/FO S/D	Larnaca	Collectif et sélectionnés Europe 12 tireurs
11-15/05/17	Compétition Internationale SO S/D/J	Todi	Collectif et sélectionnés Europe 12 tireurs
06-14/06/17	Compétition Internationale FO/SO S/D/J	Gabala	Sélectionnés Europe 18 tireurs
07-09/07/17	Compétition Internationale SO S/D	Italie	Sélectionnés Europe 6 tireurs
24-27/08/17	Compétition Internationale FO/SO S/D	Todi	Sélectionnés Monde 12 tireurs

C.7. CIBLE MOBILE 50 M

CHAMPIONNAT D'EUROPE BAKOU (Azerbaïdjan) - 21 juillet au 04 août 2017

REGLEMENT DE SELECTION

La procédure de sélection des équipes de France prendra en considération les éléments suivants :

Les tireurs sélectionnés au championnat d'Europe et du monde seront prioritairement issus des collectifs nationaux.

- évaluations opérées sur les actions de stages
- résultats obtenus lors des différentes compétitions internationales de la saison sportive en cours
- facultés des sportifs à produire des performances
- analyse des potentiels individuels par l'entraîneur national

L'entraîneur national à sa disposition un ensemble de critères et d'outils lui permettant d'analyser le niveau de la filière.

L'analyse de ces éléments de sélection permettra au comité de sélection de retenir les tireurs en capacité d'atteindre les objectifs lors du championnat d'Europe et du monde.

1 - GRAND PRIX INTERNATIONAL

Lieu : Pilsen (République Tchèque) - 03 au 07 mai 2017

Programme : 1 match 30+30 50 M

Participation : 4 Juniors Garçons et 2 Seniors

2 - GRAND PRIX INTERNATIONAL

Lieu : Krönach (Allemagne) - 19 au 21 mai 2017

Programme : 1 match 30+30 et 1 match mixte 50 M

Participation : 4 Juniors Garçons et 2 Seniors

3 - GRAND PRIX INTERNATIONAL

Lieu : Lingolsheim (France) - 2 au 5 juin 2017

Programme : 1 match 30+30 50 M et 1 match mixte 50 M

Participation : 4 Juniors Garçons et 2 Séniors

4 – GRAND PRIX INTERNATIONAL
Lieu : Waldorf (Allemagne) - 16 au 18 juin 2017

Programme : 1 match 30+30 50 M et 1 match mixte 50 M
 Participation : 4 Juniors Garçons et 2 Séniors

5 – CHAMPIONNAT D'EUROPE
Lieu : Bakou (Azerbaïdjan) - 21 juillet au 04 août 2017

Participation prévisionnelle : 3 Juniors et 1 Seniors
 Sur proposition de l'entraîneur national au comité de sélection après une
 évaluation continue sur l'ensemble des Grands Prix Internationaux

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe toutes disciplines
 la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 20 juin 2017

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES SELECTIONNES

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
1-4/05/17	Stage spécifique de préparation Cible Mobile 10 & 50 M	Plzen (CZE)	Collectif
7-12/07/17	Préparation spécifique Europe Cible Mobile 50 M	Kangasala (FIN)	Sélectionnés Europe

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
04-07/05/17	Grand Prix de la Libération Cible Mobile 10 & 50 M	Pilsen (CZE)	Collectif
19-21/05/17	Grand Prix de Kronäch Cible Mobile 10 50 M	Kronäch (GER)	Collectif
2-5/06/17	Grand Prix de Lingolsheim Cible Mobile 10 & 50 M	Lingolsheim (FRA)	Collectif
16-18/06/17	Grand Prix de Waldorf Cible Mobile 10 & 50 M	Walldorf (GER)	Collectif

C.8. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES

Conformément à la convention Equipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif(ve) est tenu de participer au programme d'actions planifié et conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Participer aux différentes étapes de la préparation (stages et compétitions) est nécessaire pour les tireurs visant une sélection en Equipe de France. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction Technique Nationale.

Chaque sportif(ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour participer à d'autres épreuves internationales dans le cadre de la préparation à un championnat international.

La DTN se réserve la possibilité d'inviter des partenaires d'entraînement sur le programme d'actions jusqu'à l'objectif majeur.

Le comité de sélection sera composé :

- Du Président de la FFTir ou son représentant
- Du Directeur Technique National ou son représentant
- Du Directeur des équipes de France et/ou le directeur du haut niveau ;
- De l'entraîneur national référent de la catégorie et de la discipline

Dans le cas où le tireur proposé comme titulaire ne souhaiterait pas honorer sa sélection, le remplacement n'est pas prévu sauf décision du comité de sélection (catégories senior et dame).

La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant à une sélection nationale. Celle-ci est coordonnée par le médecin du suivi des Équipes de France, mais du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque tireur. Le sportif sélectionné devra être à jour du suivi médical lors de sa première sélection internationale. Toute sélection est subordonnée au respect par chaque sportif concerné de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

En cas de modification du calendrier international, le mode de sélection pourrait devenir caduc. Un nouveau mode de sélection pourrait être alors proposé par la DTN.

CALENDRIER INTERNATIONAL 2017

Chaque entraîneur d'un collectif national établi, en accord avec la direction technique et en cohérence avec les objectifs poursuivis, un programme de compétition.

Les conditions de participation des tireurs sont liées à leur niveau de préparation à l'approche des compétitions. L'entraîneur peut décider de ne pas faire participer un tireur à une compétition prévue au programme initial. A l'inverse, il peut demander à un tireur de rajouter une compétition à son programme s'il le juge nécessaire.

En fonction des épreuves sélectives aux compétitions internationales et aux championnats, le programme individuel des tireurs peut être modifié.

Les tireurs de ces collectifs s'engagent à respecter le programme annuel des compétitions et d'accepter toutes les évolutions susceptibles d'être apportées par l'entraîneur en cours d'année.

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE 2017

CIBLE 10/25/50 MÈTRES

Championnat d'Europe 10 M - Maribor (SLO) - 06 au 12 mars 2017
Championnat du monde Juniors 10/25/50 M - Suhl (GER) - 22 au 30 juin 2017
Championnat d'Europe - Bakou (AZE) - 21 juillet au 03 août 2017

PLATEAU

Championnat d'Europe - Bakou (AZE) - 21 juillet au 03 août 2017
Championnat du monde - Moscou - (RUS) – 30 août au 11 septembre 2017

CIBLE MOBILE 10/50 M

Championnat d'Europe 10 M - Maribor (SLO) - 06 au 12 mars 2017
Championnat d'Europe - Bakou (AZE) - 21 juillet au 03 août 2017

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE RÉFÉRENCE 2017

CIBLE 10/25/50 MÈTRES

Coupe du Monde – New Delhi (IND) – 22 février au 04 mars 2017
Coupe du Monde - Munich (GER) - 17 au 24 mai 2017
Coupe du Monde - Gabala (AZE) - 05 au 13 juin 2017

PLATEAU

Coupe du Monde - Larnaca (CYP) - 28 avril au 08 mai 2017

CARABINE 300 MÈTRES - EUROPEAN CUP

European Cup - Aarhus (DEN) - 08 au 12 mai 2017
European Cup - Lahti (FIN) - 15 au 18 juin 2017
European Cup - Thun - (SUI) - 04 au 07 juillet 2017
Finale European Cup - Tolmezzo - (ITA) - 26 au 29 septembre 2017



**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES MONDIALES NON ISSF**

D.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau, de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Suivant les disciplines, il existe un collectif en catégories Seniors, Dames et Jeunes.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

- Arbalète Field
- Arbalète Match
 - o 10 mètres
 - o 30 mètres
- Tir Sportif de Vitesse
 - o Seniors
 - o Dames
 - o Juniors

D.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète 10 et 30 m	Lieu de réalisation	COLLECTIF Senior Dame	COLLECTIF Jeune
CLASSEMENT RÉALISÉ EN INTERNATIONAL	CDE et CDM	10 Premiers des CDE, CDM	8 Premiers des CDE, CDM junior
PERFORMANCE INTERNATIONALE <i>Point Moyen du Tableau référence international</i>	Coupe d'Europe et matchs internationaux	Point moyen de la 10 ^e place des CDE, CDM	Point moyen de la 8 ^e place des CDE, CDM junior
CLASSEMENT RÉALISÉ AUX SN (Place)	SN (MTCF)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)
PERFORMANCE NATIONALE Tableau de référence international	SN (MTCF)	Point moyen du 8 ^e CDE, CDM	Point moyen du 6 ^e CDE, CDM junior

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE MATCH				
Seniors	8e	10e	12e	15e
10m	585	583	582	580
30m	554	552	551	549
Dames				
10m	388	387	386	385
Juniors Garçons				
10m	383	382	382	378
30m	553	548	546	538
Juniors Filles				
10m	386	385	383	381
30m	553	548	546	538

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2016/2017 (19 tireurs) est établie sur la base des références nationales et internationales en utilisant le classement et la performance.

COLLECTIF ARBALETE MATCH		
SENIORS/DAMES		
10 M Seniors	10 M Seniors	30 M Open
CARPENTIER Agnès GIANNINI Lena MATTE Romane PAIMBLANC Nolwenn ROY Marie	BAUDOUIN Brian D'HALLUIN Michael GENG Bertrand HATERRER Stéphane MEIGNAN Romain	GENG Bertrand SCHUELLER Pascal WORME Benoît
JEUNES		
10 M U23 Filles	10 M U23 Garçons	30 M U23
BOGARD Floriane LORCIN Maylie ROETTELE Lisa	BASTIN Florian BOUINEAU Fabian DEBENNE Thomas DUTENDAS Dimitri	DEBENNE Thomas DUTENDAS Dimitri KENNER Ludivine MATTE Romane PAIMBLANC Nolwenn
Responsable : Didier CARPENTIER		

D.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète Field	Lieu de réalisation	COLLECTIFS SENIORS (S1+S2+S3) DAMES	COLLECTIF JEUNES Cadets Juniors
CLASSEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE IR 900	Compétition nationale	5 premiers (S1, S2, S3) et 5 premières Dames du total des 2 Matches IR900	5 premiers (C, J) du total des 2 matchs IR900
DÉTECTION ENTRAINEUR		Sur argumentation de l'entraîneur	
<i>Les épreuves Field 10 et 18m ne sont pas retenues pour constituer les collectifs. Un tireur du collectif jeune passant senior ou dame sera automatiquement intégré dans le collectif correspondant l'année du changement de catégorie</i>			

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE FIELD

	Individuel		Équipe	
Seniors	1706	850	1690	840
Juniors	1688	836	1640	820
Dames	1679	838	1620	810
Cadets	1650	825	1620	810

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2016/2017 (15 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du championnat de France.

COLLECTIF ARBALETE FIELD		
Seniors	Dames	Juniors
CARLOT Didier COUSSOT Jean Paul CHRISTOFFEL Pascal GUILLAUME Florent MANGEMATIN Jacques RIVault Corentin	JACOB Ludivine MUTIN Cécile PERNIN Amélie TROUILLET Tiffanie	BAGNARD Gaëtan DUTREUIL Marie POURU Mathis RAMBAUD Corentin SEONI Alessandro
Entraîneur : Yves LEJARD		

D.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE

ENTRÉE COLLECTIFS	OPEN COLLECTIF	PRODUCTION COLLECTIF	STANDARD COLLECTIF
Composition 1 collectif par épreuve			
Critères de Classement	La constitution des Collectifs TSV se fera suivant les modalités suivantes :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les deux premiers du circuit national intégreront le collectif des divisions Production, Open, Standard, Classic. • Dans le cadre de la détection, la DTN se réserve le droit d'intégrer ce groupe à des tireurs supplémentaires (jeunes, femmes, espoirs). • Le collectif est déterminé à la fin du championnat de France pour une durée de 1 an. 		
DÉTECTION ENTRAINEUR	Sur argumentation de l'entraîneur		

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2016/2017 (22 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du circuit national. Le nombre de tireurs composant ces collectifs dépend du niveau d'ensemble des différentes divisions.

COLLECTIF TIR SPORTIF VITESSE	
Titulaires	
ALTUNA Denis BOIT Julien CLAIRE Olivier DEVILLE Rémy FELT Baptiste FONDER Anne Valérie	GRAUFFEL Eric GUICHARD Louis NESTOLAT Michel NYCZ Margaux POIRET Jérôme OBRIOT Emile
Détection	
AMARO Dominique ARMENDARIZ Sébastien BERGAMASCO Nicolas BOITTIAUX Bertrand BUSSER Alain	DA COSTA Patrice EGRET Sébastien GRASSO Bruno NESTOLAT Vincent PERROT Laurent
Entraîneur : Olivier BIANCHI	

D.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE

SORTIE DES COLLECTIFS	Collectifs Seniors/Dames	Collectifs Jeunes
SI NON RÉALISATION DES CRITÈRES D'ENTRÉE	1 an	1 an
SI PROBLÈME DE CONDUITE (comportement)	Immédiat	Immédiat
SI ABSENCE DE TRAVAIL OU DE PARTICIPATION AUX STAGES	1 an	1 an
SI REFUS DE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION SANS MOTIF CONSIDÉRÉ COMME VALABLE	Immédiat	Immédiat
(Particularité TSV) SI ECHEC AUX TESTS DE PRECISION	1 an	1 an

D.6. EPREUVE DE SELECTION

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

L'épreuve de sélection est une compétition organisée par la FFTir dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

L'épreuve de sélection permet au tireur de compétition d'exprimer son potentiel, dans un contexte imposé, et d'accéder au programme des Équipes de France.

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale

Les épreuves de sélection 2016 seront organisées dans les épreuves suivantes :

- **Arbalète Match 10/30 M**
- **Silhouettes métalliques**
- **Bench Rest**

D.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2017

- **Arbalète match :**
 - Chabris - 25 au 28 mai 2017
- **Silhouettes Métalliques :**
 - Aussac Vadalle : 29 avril au 1er mai 2017.
- **Bench Rest Gros Calibre :**
 - CDF La Fare les Oliviers : 21 au 25 juin 2016
 - Fèbrebranges : 22 au 24 juillet 2016
 - Volmerange : septembre 2016

D.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

ARBALETE MATCH	
<u>Epreuve 10 m : 2 matchs sans finale</u>	
<i>Participation :</i>	
Les 18 premiers du championnat de France 10 m Juniors, Dames et Seniors Les membres des collectifs 10 m Les 5 premiers du Circuit National I.A.U. 10 m Juniors, Dames et Seniors	
<u>Epreuve 30 m : 2 matchs sans finale</u>	
<i>Participation :</i>	
Les 14 premiers seniors du championnat du France 30 m Les 6 premiers juniors du championnat de France 30 m Les membres des collectifs 30 m Les 5 premiers du Circuit National I.A.U. 30 m Juniors et Seniors	
SILHOUETTES METALLIQUES	BENCH REST
15 premiers du championnat de France précédent + ex aequo en combiné Gros calibre, Petit calibre, Field Pistol et Carabine 22LR 5 premiers debout du championnat de France précédent en Gros calibre, Petit calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22LR légère et 22LR silhouette. 3 premiers du championnat de France précédent des 3 autres épreuves Gros et Petit calibre 5 premiers du Circuit National de l'année précédente Tireurs ayant réalisé le score de 40 aux derniers championnats de France Durée : 3 jours pour 12 épreuves	La sélection se décline sur 3 compétitions : 2 matchs du calendrier officiel national (proposition de la CNS) et le championnat de France ou un 3 ^{ème} match du calendrier. Le classement se fait à l'addition du Two Gun Aggregate des trois matchs.
Entraîneur : Jean François RAYBAUT	

D.9. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE

Principes généraux

Dans le cadre d'une stratégie de préparation aux compétitions internationales et pour garantir un maximum d'équité entre les tireurs, des épreuves sélectives des collectifs auront lieu en 2017 dans les 2 épreuves mondiales retenues.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les compétitions de référence (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant;
- Le Directeur Technique National ou son représentant;
- Le Directeur des équipes de France et/ou le directeur du haut niveau ;
- Le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

ARBALETE FIELD

Epreuves retenues : 2 matchs IR 900 des Championnats de France 2017 pour intégrer les collectifs 2018. En d'égalité de performance, un match supplémentaire sélectif sera mis en place le lendemain du championnat de France

Tous les tireurs des collectifs 2017 participent à la Rauberland Pokal Hausen (Allemagne 26/28 mai) ainsi qu'à la 22^e coupe de Croatie et du stage d'entraînement (Veliko Trgovisce 23/29 juin) dans le but de réaliser les minimas (voir tableau référentiel). Seule la performance individuelle est prise en compte.

Principe de sélection au championnat du monde 2017 :

Les catégories internationales ayant été modifiées par l'IAU (juniors - de 23 ans, cadet -18 ans et seniors H et D + de 50 ans) et applicable pour le championnat du monde 2017, un classement spécifique sera établi à l'issue du championnat de France d'Antibes.

Individuels :

A l'issue du championnat de France 2017 les 3 premiers du classement dans chaque catégorie internationale seront proposés pour constituer l'équipe de France du championnat du monde 2017 (sous réserve d'avoir réalisé les minimas individuel).

Equipes : Seniors, Vétérans, Dames, Juniors, Cadets : à l'issue du classement final du championnat de France d'Antibes 2017, un maximum de 3 tireurs dans chaque catégorie, seront proposés par l'entraîneur au comité de sélection (sous réserve d'avoir réalisé les minimas équipe).

Les épreuves Field 18 m ne sont pas retenues comme critères pour constituer les équipes de France.

ARBALETE MATCH

Le but des épreuves de sélection est de constituer les Équipes de France pour les compétitions internationales, les Championnats d'Europe et du Monde. Si une compétition internationale a lieu avant les épreuves sélectives, la référence de sélection sera le classement national de la saison précédente et le Championnat de France 10 m.

Principe de sélection :

Participation en individuel : premiers tireurs des SN + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur. Sous réserve d'un niveau de performance minimum.

Participation en équipe : les 3 tireurs retenus en individuel + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur.

TIR SPORTIF DE VITESSE

La constitution des équipes de France se fera selon deux critères distincts :

Sélection directe :

Les tireurs ayant réalisés les pourcentages définis sur l'une des deux compétitions internationales de références désignées en début de saison (cf tableau de performances).

Sélection indirecte :

La direction technique nationale complètera la sélection en fonction des potentialités de médaille mais également des choix stratégiques jugés nécessaires au développement de la discipline.

Tableau de performances à réaliser pour un accès direct au championnat d'Europe ou du Monde

CATEGORIES	OPEN	PRODUCTION	STANDARD	CLASSIC	RIFLE
OVERALL	95%	95%	90%	95%	90%
DAMES	% de la 3ème du CE	% de la 3ème du CE	% de la 3ème du CE	% de la 3ème du CE	
JUNIORS	% du 3ème du CE	% du 3ème du CE	% du 3ème du CE	% de la 3ème du CE	

Compétitions Internationales de référence pour le classement national et les collectifs :

International Level III Infinity : mai 2017

International Level III CZ Xtreme : juin 2017

RIFLE : Championnat de France

Par dérogation :

- Un match international de niveau équivalent (Level III)

BENCH REST

Matchs qualificatifs pour le championnat du monde 2017 : Nelson (Nouvelle-Zélande)

- CDF La Fare les Oliviers : 21 au 25 juin 2016,
- Fèrebrianges : 22 au 24 juillet 2016,
- Volmerange : septembre 2016.

SILHOUETTES METALLIQUES

Priorités déterminées pour les sélections en équipe de France :

- Sélections par rapport aux combinés
- Sélection en priorité des tireurs debout
- La sélection des équipes de France est faite par la commission de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde à l'issue des épreuves de sélection.

Sélections nationales :

- Aussac-Vadalle : 29 avril au 1er mai 2017

ARMES ANCIENNES

La sélection des équipes de France se fait sur la base du championnat de France et du match de sélection. A l'issue des 2 matchs :

Le 1^{er} du classement est automatiquement sélectionné à condition de réaliser au moins une fois les points de Maître tireur lors des deux matchs dans les épreuves suivantes :

- Armes d'épaules : Minié O, Whitworth, Vetterli, Walkyrie, Lamarmora et Miquelet O
- Armes de poings : Colt, Mariette, Kuchenreuter.
- Plateaux : Manton et Lorenzoni.

Le comité de sélection décidera de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires dans toutes les disciplines en tenant compte des résultats mais également des potentiels de médailles et des contraintes budgétaires.

- Championnat de France : 14 au 18 juin 2017 - Vitrolles
- Sélections Nationales : 18 juin 2017 - Vitrolles

Critères d'accès à la sélection nationale :

Le classement du championnat de France déterminera un certain nombre de tireurs qui pourront accéder à la sélection nationale tout en respectant la capacité d'accueil du stand de tir.

La commission de sélection choisira les tireurs dans les disciplines non concernées par ces matchs supplémentaires.

Pour les longues distances, les modalités et les étapes de sélection seront communiquées au cours de la saison

D.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE

Disciplines Mondiales	Mode de Sélection	Seniors / Dames	Jeunes
Arbalète match	Sélection automatique	Premier	2 premiers
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Arbalète Field	Comité de sélection		
Armes Anciennes	Sélection automatique	Le premier si Maître tireur	Le premier si Maître tireur
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Bench Rest	Comité de sélection		
Silhouette Métallique	Comité de sélection		
Tir Sportif de Vitesse	Sélection automatique	Pourcentage significatif réalisé en match international de référence	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
Miquelet	601 / 701	93	93
Maximilien	602 / 702	89	94
Minie	603 / 703	94	94
Whitworth	604 / 704	96	98
Cominazzo	605 / 705	90	93
Kuchenreuter	606 / 706	96	98
Colt	607	96	
Mariette	712		97
Walkyrie	608 / 708	94	95
Tanegashima	614 / 714	91	98
Vetterli	615 / 715	98	99
Hizadai	616 / 716	91	98
Manton	621 / 721	23	23
Lorenzoni	622 / 722	24	24
Malson	623 / 723	80	85
Tanzutsu	628 / 728	85	91
Pennsylvania	636 / 736	92	96
Lamarmora	637 / 737	96	96
Longue distance 300 yard		43	45
Longue distance 600 yard		41	43
Longue distance 900 yard		54	56
Longue distance 1000 yard		52	54

D.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2017

SILHOUETTES METALLIQUES

Championnat d'Europe - Decin - (CZE)
17 au 29 juillet 2017

BENCH REST

Championnat du monde Gros Calibre - Nelson (NZL)
02 au 11 novembre 2017
Sélection effectuée en 2016

ARMES ANCIENNES

Championnat d'Europe - Grenade - (ESP)
13 au 21 août 2017

ARBALETE MATCH

Championnat du monde - Osijek (CRO)
09 au 16 juillet 2017

ARBALETE FIELD

Championnat du monde - Osijek (CRO)
09 au 16 juillet 2017



TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2004-120 du 6 février 2004 et les arrêtés de 2004 et 2006 fixent les obligations ainsi que la nature et la périodicité de ces examens médicaux. Il est donc important de porter un éclairage sur les dispositions légales en vigueur.

MODALITES

Pour prétendre être inscrit sur les listes de haut niveau et espoirs, un tireur doit impérativement subir les examens médicaux décrits dans le tableau ci-dessous, soit deux visites annuelles.

En outre, il doit, avant le 31/12/2016 concernant la première visite médicale et avant le 31/05/2017 concernant la deuxième visite, faire parvenir les comptes rendus des examens médicaux réalisés au médecin des équipes de France, Monsieur Christophe RIDEL à l'adresse suivante :

**Monsieur RIDEL Christophe
5 impasse des abeilles 44470 CARQUEFOU**

Déplacement en compétition internationale

Il est rappelé à tous les sportifs convoqués à un stage ou une compétition internationale de prévoir son ou ses traitements habituels.

Dans certains déplacements lointains (« à risque.... »), un médecin peut accompagner l'équipe, en complément du kiné habituel. Pour information, chaque organisateur de Coupe du Monde a, dans son cahier des charges, l'obligation d'assurer en permanence une couverture médicale de la compétition.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les frais relatifs à ces examens sont pris en charge par la FFTir. Pour ce faire, le tireur doit lui-même régler le service médical concerné puis remplir une note de frais spécifique, à retourner à la FFTir accompagnée des justificatifs.

Aucune facture ne sera réglée directement au médecin ou au laboratoire (excepté pour les tireurs en pôle).

Les tireurs peuvent se renseigner sur d'éventuelles prises en charge, partielles ou totales, dans leurs régions par les services déconcentrés du Ministère en charge des Sports.

Enfin, il est interdit de se faire rembourser deux fois ces frais médicaux (sécurité sociale et FFTir ou autres).

70								
NOM :								
Prénom :								
Disc :								
1^{er} BILAN FF Tir saison 2016-2017 À faire entre le 01/11/16 et le 31/12/16	DATE							
EXAMEN MÉDICAL (Par un médecin diplômé en médecine du sport) - entretiens, examen physique, mesures anthropométriques.		OUI	NON			OUI	NON	
BANDELETTE URINAIRE (protéines, glycose, hématures, nitrate)		OUI	NON			SANS ANOMALIE	ANOMALIES	
BILAN DIÉTÉTIQUE (conseils nutritionnels avec avis spécialisés coordonnés par le médecin si besoin) - entretien pour déterminer si le sportif a des troubles de comportement alimentaire		OUI	NON			OUI	NON	
BILAN PSYCHOLOGIQUE (par un médecin ou psychologue ou un psychologue agréé responsabilité médicale) - entretien pour déterminer si le sportif présente ou non une contre-indication psychologique à la pratique du tir sportif (évaluation nécessaire)		OUI	NON			OUI	NON	
EXAMEN DENTAIRE		OUI	NON			SANS ANOMALIE	ANOMALIES	
ECG DE REPOS avec compte rendu médical		OUI	NON			OUI	NON	
ÉPREUVE D'EFFORT MAXI - lors de la première inscription sur les listes - ensuite une fois tous les 4 ans		OUI	NON			OUI	NON	
ÉCHOCARDIOGRAPHIE CARDIAQUE - lors de la première inscription sur les listes - les autres tous entre 15 et 18 ans ou avec compte rendu médical		OUI	NON			OUI	NON	
EXAMEN OPHTHALMOLOGIQUE (recommandé une fois dans l'année, non obligatoire)		OUI	NON			OUI	NON	
EXAMEN AUDIOMÉTRIE (recommandé une fois dans l'année, non obligatoire)		OUI	NON			OUI	NON	
<p>examens obligatoires lors de la 1^{re} inscription examen conseillé pour le tir- oris en charge dès la 2^{ème} année d'inscription sur les listes</p>								

Remboursement forfaitaire du 1^{er} bilan : 230€ Maxi ou 323€ (1^{re} inscription)
Dentaire : 21€ -- Examen médical et Bandeslette : 35€ -- Psycho 40€ -- ECG repos 37€ -- Diabétique : 25€ -- Echo Cardio et Epreuve d'effort maxi : 175€-- Ophtalmo : 27€ -- Audio : 50€

NOM :		Facture régulée jointe	PRIX	AVIS MEDICAL : permet la pratique haut niveau	COMMENTAIRES éventuels du médecin	SIGNATURE ET CACHET Nom lisible du médecin
Prénom :						
Disc :						
2nd BILAN FFTir Saison 2016-2017 A faire entre le 01/04/2017 et le 31/05/2017		DATE				
EXAMEN MEDICAL (par un médecin diplômé en médecine du sport) : entretiens, examens physiques, mesures anthropométriques		oui	non	oui	non	
BANDELETTE URINAIRE (protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites)		oui	non	SANS ANOMALIE	ANOMALIES	(joindre les résultats)
BILAN DIETETIQUE (conseils nutritionnels avec avis spécialistes coordonnés par le médecin si besoin) - entretien pour déterminer s'il existe ou non un trouble du comportement alimentaire		oui	non	oui	non	(joindre l'attestation)
BILAN PSYCHOLOGIQUE (par un médecin ou un psychologue ou psychologue sous responsabilité médicale) - entretien pour déterminer si le sportif présente ou non une contre-indication psychologique à la pratique du tir sportif (attestation nécessaire) Pour les mineurs seulement		oui	non	oui	non	(joindre l'attestation)
BIOLOGIE (pour tous les sportifs de + de 15 ans avec autorisation parentale pour les mineurs) - NFS, rétrologie, ferritine		oui	non	SANS ANOMALIE	ANOMALIES	(joindre les résultats)

Remboursement forfaitaire du 2nd bilan : 85€ Maxi ou 125€ (mineurs)

Biologie : 20€

Examen médical et Bandelette : 30€

Dietétique : 25€

Psycho : 40 €

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Elle concerne les sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs allant dans un pays de l'Espace économique Européen ou en Suisse. Nominative et individuelle, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.

Elle est gratuite et vous permet durant votre séjour de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires par les services publics du pays concerné.

La CEAM est individuelle et valable un an.

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la demander :

- Sur internet à partir de votre compte Ameli,
- Sur un guichet automatique dans une des agences d'assurance santé proche de chez vous,
- Par téléphone au 3646,
- Directement à l'agence d'assurance santé proche de chez vous.

Pour plus de renseignements composez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

CONSULTER LA LISTE DES MEDICAMENTS

<https://www.afld.fr/>

CE PRODUIT EST-IL DOPANT ?

Selon les informations rapportées sur le site de l'Agence Mondiale Antidopage, un sportif peut être contrôlé positif après avoir utilisé des compléments alimentaires/nutritionnels.

« Une extrême prudence est recommandée en matière d'utilisation de compléments. L'utilisation de compléments alimentaires par des sportifs est une préoccupation, parce que dans de nombreux pays, la production et l'étiquetage de compléments peut ne pas suivre des règles strictes. Ceci peut mener à l'utilisation d'un complément contenant une substance non déclarée qui est interdite par les règles antidopage. Un nombre important de contrôles positifs ont été attribués au mésusage de compléments. Utiliser un complément alimentaire mal étiqueté n'est pas une défense adéquate dans une audience liée à un contrôle positif. »

Les compléments qui vantent leurs capacités à « fortifier la musculature » ou à « brûler les graisses » sont les plus susceptibles de contenir des substances interdites (agent anabolisant ou stimulant par exemple).

Les termes « à base d'herbes » et « naturel » ne signifient pas nécessairement que le produit est sûr.

Parmi les exemples de substances interdites pouvant se retrouver dans les compléments alimentaires : la DHEA, l'androstènedione/diol, le « ma huang », l'éphédrine, les amphétamines (présentes dans certains stupéfiants tels que « l'ecstasy »).

Les vitamines et minéraux purs ne sont pas interdits en tant que tels, mais il est conseillé aux sportifs d'utiliser des marques réputées pour éviter ceux qui sont combinés avec d'autres substances.

Le « marché noir » ou les produits sans étiquette sont très préoccupants. Les sportifs ne devraient pas consommer de produits dont la provenance leur est inconnue même s'ils leurs sont proposés par un entraîneur ou un autre sportif.

Lorsqu'ils se procurent leurs compléments par Internet, les sportifs devraient éviter les compagnies qui n'indiquent le lieu de leur entreprise que par des boîtes postales ou ne donnent que des coordonnées qui empêchent de les localiser (une adresse électronique par exemple).

Les sportifs persuadés d'avoir besoin de compléments alimentaires devraient consulter un professionnel compétent tel qu'un nutritionniste ou un médecin du sport afin de s'assurer par des conseils qu'une alimentation adaptée ne peut pas couvrir leurs besoins. Si ces professionnels recommandent la prise de compléments, ils doivent être conformes aux besoins nutritionnels du sportif, sans danger pour sa santé et celui-ci doit les consommer en toute connaissance c'est à dire en acceptation de la règle de la responsabilité objective. Même en respectant tous ces avertissements, il n'y a aucune garantie que la prise d'un complément ne causera pas un résultat de contrôle de dopage positif.

Plus d'informations : <https://www.afld.fr/finder/produits-dopants>

LOCALISATION

La localisation des sportifs est une condition sine qua non de l'efficacité de la lutte contre le dopage. Elle occasionne une contrainte de type administratif qu'il faut néanmoins accepter avec bienveillance.

QUESTIONS

Comment savoir si je suis soumis à l'obligation de localisation ?

Je reçois une lettre recommandée avec accusé de réception de l'AFLD ou de l'ICF m'informant de mon entrée dans un groupe cible parce que je suis un sportif inscrit sur les listes de haut niveau et que j'ai été désigné par le Directeur du Département des contrôles. L'AFLD et l'ICF informent ma fédération de mon entrée dans un groupe cible.

Comment me localiser ?

Je dois compléter ma localisation 15 jours avant le début de chaque trimestre de la manière suivante :

- 1ère solution : je demande un accès « ADAMS » à l'AFLD ou à l'ICF selon le groupe cible dont je fais partie, qui crée mon compte et m'envoie mes codes personnels. J'appelle l'AFLD pour que quelqu'un m'explique comment compléter ma localisation. Je la complète en ligne sur l'interface sécurisée ADAMS à l'adresse suivante : <https://adams.wada-ama.org/adams/>

- 2e solution : je me localise grâce au formulaire papier (3 pages) téléchargeable sur le site <http://www.afld.fr>. Je l'envoie par courrier recommandé à AFLD - Département des Contrôles – 229, boulevard Saint-Germain – 75 007 PARIS), par courriel (localisation@afld.fr) ou par fax (0140627251). **Attention, l'AFLD ou l'ICF ne me rappelle pas chaque trimestre que je dois mettre à jour ma localisation, il en va de ma responsabilité.**

AUTORISATION D'USAGE A FINS THERAPEUTIQUES

Une définition

« Les sportifs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdite doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) » Article 4.1 du code mondial antidopage.

Autorisation

Les sportifs peuvent, dans une certaine mesure, suivre un traitement médical incluant des substances interdites. Cette pratique dite d'Autorisation à Usage Thérapeutique (AUT) est très encadrée et il est impératif de suivre une procédure précise. Ainsi, les AUT sont accordées pour un médicament précis qui ne peut être remplacé par une autre substance, et pour un dosage spécifique. Ce médicament doit être nécessaire pour préserver la santé du sportif, ne doit pouvoir être remplacé par aucun autre substitut, et, ne provoquer aucune augmentation des performances.

Procédure standard

Elle s'applique pour toutes les substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique, en dehors de celles prévues dans le cadre de la déclaration d'usage (voir chapitre correspondant). La demande doit être effectuée avec les formulaires de demande (AFLD et ITU).

Approbation rétroactive d'AUT

Le sportif peut adresser à posteriori une demande d'AUT (AUT rétrospective), dans le cas d'un traitement d'urgence par exemple. Un sportif ayant subi un contrôle positif associé à un refus de délivrance d'une AUT de manière rétrospective sera sanctionnable voire sanctionné. De fait, il est fortement conseillé d'utiliser la justification thérapeutique, à savoir garder toutes pièces justificatives (ordonnance, examen complémentaire, explorations...) concernant le ou les médicament(s) inscrit(s) sur la liste des substances et méthodes interdites. Elle pourra être prise en compte en cas d'analyse positive à la substance ainsi déclarée, le cas échéant.

Attention : si vous devez prendre une molécule pour l'asthme autre que le Salbutamol et le Salmeterol, vous devez faire une AUT standard et expliquer pour quelles raisons vous ne pouvez prendre une des deux molécules autorisées de principe.

La procédure de délivrance d'une AUT

L'AUT s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD.

Où se procurer le formulaire ? AUT AFLD : <https://www.afld.fr/aut>

PROCEDURE DE CONTROLE DE DOPAGE

Le contrôle est un élément essentiel du programme antidopage afin de promouvoir et protéger l'intégrité du sport et la santé des sportifs. Les contrôles sont réalisés selon les règles en vigueur du code mondial antidopage et une série de standards internationaux.

L'Agent de Contrôle du Dopage aussi appelé «ACD» joue un rôle important dans la protection de vos droits lors du processus de contrôle qui comporte 5 étapes : la sélection des sportifs, la notification, la collecte des échantillons, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats.

Le processus de contrôle antidopage harmonisé dans tous les pays est un élément dissuasif essentiel pour protéger le droit des sportifs à participer à des compétitions dans un cadre où l'esprit sportif prime.

1ère étape : sélection

Les contrôles peuvent avoir lieu en compétition et hors compétition. Pour le contrôle en compétition, la sélection peut se faire par tirage au sort, selon le classement ou de manière ciblée pour des raisons particulières. Les contrôles hors compétition peuvent être effectués à tout moment n'importe où et sans préavis. Si vous avez été sélectionné dans un groupe cible, vous devez fournir des informations sur votre localisation. Vous pouvez être contrôlés à votre domicile, à votre lieu d'entraînement ou tout autre lieu propice.

2e étape : notification

Le processus de notification est le même pour le contrôle en ou hors compétition. Si vous êtes sélectionné pour le contrôle, l'ACD vous présente son accréditation certifiant qu'il est autorisé à effectuer le contrôle. Il vous explique alors vos droits et responsabilités dans le processus de contrôle et vous demande de signer un formulaire. Dès que vous avez été notifié vous devez vous rendre immédiatement au lieu de contrôle dopage. Vous pouvez solliciter un délai dans certaines situations par exemple pour participer à une cérémonie protocolaire, une conférence de presse ou si vous avez besoin de soins médicaux. L'ACD ou une escorte vous accompagne alors en permanence jusqu'à la fin de la procédure.

3e étape : collecte

Pendant la durée de la procédure vous avez des droits (être accompagné par un représentant) et des responsabilités. L'ACD vous demande une pièce d'identité valide puis, de fournir un échantillon d'urine, de sang ou les deux. Lorsque vous êtes prêt à fournir un échantillon d'urine, un ACD du même sexe que vous est témoin de la production de l'échantillon et reste avec vous jusqu'à ce que vous fournissiez un échantillon répondant à toutes les exigences. Il vous demande ensuite de partager le volume d'urine dans 2 flacons A et B et de les sceller. Vous êtes la seule personne à manipuler les équipements de collecte des échantillons à moins que vous ayez besoin d'une aide particulière. L'ACD vous demande alors de relire le formulaire de contrôle du dopage et de le signer. Les échantillons et une copie du formulaire qui est anonyme sont acheminés à l'un des laboratoires accrédités par l'AMA. Les autres formulaires sont transmis aux organisations antidopage compétentes, une copie vous est également remise.

4e étape : analyse

Quand votre échantillon A arrive au laboratoire, il est analysé. L'échantillon B est conservé en toute sécurité. Si l'échantillon A révèle un résultat d'analyse anormale, l'échantillon B peut être analysé pour confirmer ce résultat.

5e étape : résultats

Le laboratoire envoie les résultats à l'organisation antidopage responsable de la gestion des résultats. Une copie est envoyée à l'AMA afin de garantir la conformité du processus. Si le résultat de l'analyse s'avère anormale vos droits en tant que sportif vous permettent de demander d'assister à l'analyse de l'échantillon B, une audience ou encore de faire appel.

Attention, en application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport une autorisation parentale est indispensable pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage pour les mineurs.

**PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS
PROTÉGÉS**

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles anti-dopage par voie de prélèvements sanguins. A ce titre, nous vous informons que la FFTir pourrait faire l'objet de ce type de contrôle au cours de la saison sportive 2015/2016.

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (voir ci-dessous).

La FFTir invite ses Clubs, **lors de la prise ou du renouvellement de licence**, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

**AUTORISATION PARENTALE : PRELEVEMENT NECESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné (e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur** protégé : (Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2016/2017.

Fait à, **le**

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le sportif mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du sportif ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2015/2016 : ÉPREUVES OLYMPIQUES

<i>Nombre de points attribués par place</i>	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	500	300	200	200	120	80
	Junior	150	90	60	60	36	24
Championnat d'Europe	Senior et Dame	300	180	120	120	72	48
	Junior	100	60	40	40	24	16
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	250	150	100			
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve.					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	150					

<i>Valeur du point : 19 €</i>	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	9 500 €	5 700 €	3 800 €	3 800 €	2 280 €	1 520 €
	Junior	2 850 €	1 710 €	1 140 €	1 140 €	684 €	456 €
Championnat d'Europe	Seniors et Dame	5 700 €	3 420 €	2 280 €	2 280 €	1 368 €	912 €
	Junior	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	4 750 €	2 850 €	1 900 €	* La prime par équipe n'est possible qu'à partir du moment où la représentation dans l'épreuve est, au minimum, de 15 équipes classées au Championnat du Monde ou 12 équipes classées au Championnat d'Europe		
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve en individuel					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	2 850 €					

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2015/2016 : EPREUVES MONDIALES

Nombre de points attribués par place	Catégorie				ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	140	84	56	56	33,6	22,4
	Junior	80	48	32	32	19,2	12,8
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 par épreuve	Senior et Dame	90	54	36	36	21,6	14,4
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	100	60	40	40	24	16
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 par épreuve	Senior et Dame	60	36	24	24	14,4	9,6
	Junior	30	18	12	12	7,2	4,8

Valeur du point: 19 €		INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	2 660 €	1 596 €	1 064 €	1 064 €	638 €	426 €
	Junior	1 520 €	912 €	608 €	608 €	365 €	243 €
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 par épreuve	Senior et Dame	1 710 €	1 026 €	684 €	684 €	410 €	274 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 par épreuve	Senior et Dame	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
	Junior	570 €	342 €	228 €	228 €	137 €	91 €

REGLES SPECIFIQUES

- Pas de cumul de primes pour un tireur qui participerait à plusieurs épreuves.
- Pas de cumul de primes entre le classement individuel et par équipe.
- La prime par équipes ne sera effective qu'à partir du moment où la participation, dans l'épreuve, est au minimum de 12 équipes classées au championnat du Monde et au minimum de 8 équipes classées au championnat d'Europe.

**CHARTRE DU SPORT
DE HAUT NIVEAU**

PRÉSENTATION

Instituée par la loi du 16 juillet 1984 modifiée, la charte du sport de haut niveau est fondée sur les principes déontologiques du sport.

Elle fixe le cadre général des relations entre les sportifs de haut niveau et leur environnement (État, fédérations, collectivités territoriales, partenaires privés). Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect des principes inaliénables de la liberté individuelle de tous citoyens. Les sportifs se voient ouvrir l'accès aux aides de l'État destinées à favoriser leur réussite sportive et leur insertion professionnelle.

La Charte comprend d'autre part des règles qui fixent le cadre des relations des sportifs avec les médias dans le respect du droit à l'image et de la liberté individuelle d'expression. Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale, prévue à l'article 26 de la loi, s'engage à respecter les principes et valeurs de la présente charte.

Les fédérations sportives délégataires intégreront dans leur règlement fédéral les bases permettant de s'y référer notamment lors des conventions individualisées organisant de manière concertée les objectifs sportifs et les actions de formation préparant à la reconversion des sportifs de haut niveau.

CHARTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Préambule

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

L'État et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d'interprétation soulevée par l'application de la présente charte.

CHAPITRE I : DES SPORTIFS

Règle I

Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

Règle II

En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- à favoriser sa réussite sportive,
- à compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive,
- à faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'État et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d'aides personnalisées à l'État doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

Règle III

L'Etat et la fédération dont le sportif de haut niveau est le licencié s'assurent que celui-ci bénéficie d'un régime de protection sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

Règle IV

Dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui. Le droit à l'exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de l'image personnelle.

Règle V

Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

Règle VI

Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l'Etat et le mouvement sportif. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

Règle VII

Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif.

Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires.

Règle VIII

Les sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

CHAPITRE II - DES EQUIPES

Règle IX

Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.

Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.

L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

Règle X

Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente.

Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherche propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.

Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.

Un sportif non inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau peut être admis, dans des conditions identiques, à participer à tout ou partie du programme du collectif national de préparation.

Règle XI

La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'État.

Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'État et qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

CHAPITRE III - DES COMPETITIONS

Règle XII

Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

Règle XIII

Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet événement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.

Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information.

Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

Règle XIV

Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées, constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive.

L'État, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.

MÉDIAS SOCIAUX

Indications du bon usage des médias sociaux par un tireur inscrit en liste de haut niveau et/ou sélectionné en équipe de France

Les médias sociaux désignent généralement l'ensemble des sites et plateformes web qui proposent des fonctionnalités dites « sociales » aux utilisateurs :

- Création collective des contenus,
- Echange d'informations entre individus,
- Partage de contenus.

Les médias sociaux désignent un ensemble de technologies, de contenus et d'interactions qui permettent de créer des réseaux sociaux, c'est à dire des groupes d'individus ou d'entités qui sont reliés entre eux par des liens. La nature de ces liens dépend du média social qui va servir de support au réseau : amis Facebook, relations LinkedIn, followers Twitter, blog, forum...

Puisque chaque usager d'un média social est responsable de ce qu'il publie et de ce qui peut être publié en son nom (« tag »), il convient de connaître quelques règles, à fortiori lorsque l'utilisateur figure sur les listes ministérielles et/ou représente l'équipe de France.

Sur un média social, on peut :

- Encourager les équipes de France,
- Diffuser ses propres scores en compétition ou à l'entraînement,
- Donner des conseils et astuces de réglage de matériel,
- Poster des photos du terrain officiel des compétitions,

On ne peut pas :

- Parler d'autrui (de son état de forme, de sa présence ou de son absence...),
- Diffuser des photos/vidéos de tierces personnes sans leur accord,
- Diffuser des informations concernant la FFTir, l'ESC, l'ISSF, un comité d'organisation... sans leur accord explicite,
- Diffuser des informations médicales sans l'accord du staff médical,
- Télécharger des applications permettant de contourner les interdictions d'utiliser les médias sociaux existant dans certains pays,

Il est conseillé aux usagers de :

- Créer une page athlète distincte du compte personnel afin de dissocier et maîtriser les deux types de communication,
- Paramétrer leurs comptes de réseaux sociaux afin que toute publication contenant leur nom nécessite leur accord préalable,
- Enregistrer un code de protection sur l'ensemble de ses appareils personnels mobiles (tablette, Smartphone, PC portable...).

Il convient de garder à l'esprit que les destinataires des informations publiées sur les médias sociaux ne sont pas tous bienveillants. Les contenus publiés sur internet ne s'effacent pas.



www.fftir.org